

acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort

Éditorial

Chers ami-e-s de l'ACAT,

Vous tenez en vos mains la quatrième édition de l'acatnews. Une première année est ainsi révolue et nous avons trouvé le format qu'il faut. Dans la présente édition vous trouvez cette fois, à côté de l'éditorial, une contribution concernant la Journée internationale contre la Peine de Mort, le 10 octobre. Suivent en page 2 et 3, comme toujours, les informations sur l'appel en cours, adressé cette fois au gouvernement indonésien pour demander la libération de Victor Yeimo, porte-parole du Comité national de Papouasie occidentale.

En page 4 vous retrouvez la rubrique d'information illustrée ACAT News. Et nous posons trois questions à Catherine Nilles, vice-présidente de l'ACAT Luxembourg, e.a. concernant son engagement dans Young ACAT. L'ACAT Luxembourg a introduit une demande auprès du Service National de la Jeunesse afin de pouvoir engager pendant 5 ans de jeunes volontaires luxembourgeois. La ronde commence avec Catherine Nilles.

Le premier septembre a paru un deuxième numéro spécial de l'acatnews, distribué en cette même date lors d'une manifestation organisée à l'occasion du premier match de football dans le nouveau Stade de Luxembourg, match Luxembourg-Azerbaïdjan programmé dans le cadre des éliminatoires pour la Coupe Mondiale de la FIFA. Dans cette édition spéciale, nous attirons l'attention sur les flagrantes violations des droits humains en Azerbaïdjan. Nous continuerons à suivre l'actualité et à réagir aux violations des droits de l'homme, tout particulièrement lorsqu'il existe des points de contact avec le Luxembourg - comme c'était le cas pour le match de football Luxembourg-Azerbaïdjan.

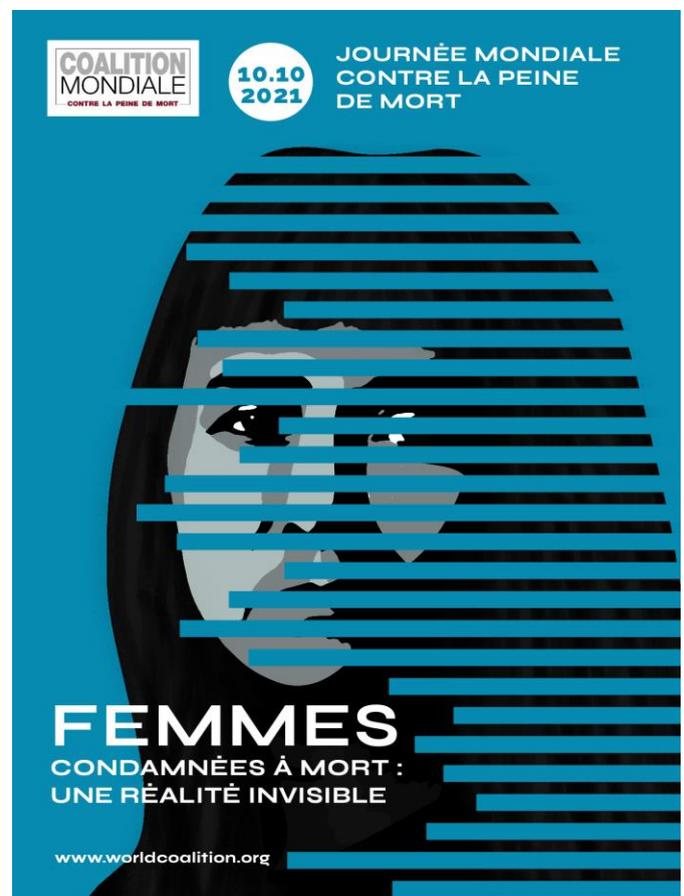
Une autre raison encore doit nous pousser, au Luxembourg à nous intéresser aux violations des droits humains par l'Azerbaïdjan et à la guerre autour du Haut-Karabagh en particulier: en effet, environ 250 Arméniens vivent au Luxembourg. Nombreux sont ceux et celles d'entre eux qui ont perdu des parents et amis dans la guerre autour du Haut-Karabagh; beaucoup ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches en captivité. Par contre ils savent avec certitude qu'il existe de nombreux cas de mauvais traitements et de torture de la part de l'Azerbaïdjan, confirmés par Human Rights Watch. Il n'est pas exagéré de dire que le fait de ne pas savoir où en sont leurs proches constitue pour les concernés une « torture psychologique ».

Bonne lecture et merci pour votre intérêt!

Christina Fabian,
Présidente de l'ACAT Luxembourg

Vous trouverez l'édition spéciale de l'acatnews, l'appel en cours, ainsi que d'autres informations sur nos actions sur notre site web www.acat.lu

Journée mondiale contre la peine de mort



COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

10.10 2021

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

FEMMES
CONDAMNÉES À MORT :
UNE RÉALITÉ INVISIBLE

www.worldcoalition.org

De 2008 à 2018, suivant les données disponibles, au moins 800 femmes ont été condamnées à mort dans le monde, dont plus de 100 ont été exécutées.

Motifs invoqués: meurtre (souvent suite à des violences sexuelles), crimes liés à la drogue (souvent dans des situations d'exploitation), infractions à la morale sexuelle prévalente (au moins 153 femmes exécutées en Iran entre 2010 et 2020), infractions liées au terrorisme (notamment dans des contextes de contrainte), sorcellerie.

Les préjugés sexistes sont omniprésents dans le système judiciaire lors de l'enquête, au sein des forces de l'ordre, mais aussi lors du procès, ou les femmes économiquement défavorisées et sans instruction n'ont pas toujours accès à un procès équitable. En outre, dans de nombreux pays, les femmes sont souvent absentes ou largement sous-représentées des postes décisionnels des systèmes judiciaires.

Pour plus d'informations, voir la documentation sur le site internet worldcoalition.org de la « Coalition mondiale contre la peine de mort », dont la FIACAT est parmi les membres fondateurs.



Conditions inhumaines de détention pour un militant Papou

Victor Yeimo, militant indépendantiste papou et porte-parole du Comité national de Papouasie occidentale, a été arrêté arbitrairement le 9 mai 2021 et inculpé de trahison pour avoir manifesté pacifiquement contre la discrimination raciale. Il est détenu à l'isolement et la dégradation de son état de santé suscite de vives inquiétudes. Il doit être autorisé de toute urgence à accéder sans restriction à des services et établissements médicaux. Les autorités indonésiennes doivent libérer Victor Yeimo immédiatement et abandonner toutes les charges retenues contre lui, à moins qu'il ne soit inculpé d'une d'infraction dument reconnue par le droit international, conformément aux normes internationales d'équité



Le 9 mai 2021, Victor Yeimo, porte-parole du Comité national de Papouasie occidentale (Komite Nasional Papua Barat, KNPB), a été arrêté par une unité spéciale de police (Satgas Nemangkawi) à Djayapura, capitale de la province de Papouasie. La police l'a inculpé de trahison pour une déclaration

faite en 2019, lors de manifestations contre le racisme, dans laquelle il appelait à la tenue d'un référendum sur l'indépendance.

Victor Yeimo a été appréhendé sans mandat à 19 h 15 alors qu'il se trouvait au niveau d'un kiosque, à Djayapura. Ses avocats ont reçu des mandats d'arrêt et de détention le lendemain à 18 heures, en violation du Code indonésien de procédure pénale, en vertu duquel un mandat d'arrêt doit être présenté au moment de l'arrestation.

Le soir même de son arrestation, Victor Yeimo a été transféré du centre de détention de la police régionale de la province de Papouasie, à Djayapura, au quartier général de la brigade de police mobile (Mako Brimob) à Abepura, sans que ses avocats en soient informés. Ce transfert à la prison de la Mako Brimob a pour conséquences une sécurité accrue et, très probablement, des difficultés pour communiquer avec Victor Yeimo.

Le dossier de Victor Yeimo a été transmis au procureur et la date de son procès a été fixée au 24

août 2021. L'ACAT Luxembourg craint que ce procès ne soit dépaycé dans une autre ville, comme l'a été le procès des Sept de Balikpapan. Si tel est le cas, il sera plus difficile pour ses avocats et sa famille de lui rendre visite. Victor Yeimo doit être libéré ou, au lieu d'être maintenu en détention dans la cellule d'isolement de la Mako Brimob, transféré dans la prison d'État pendant son procès.

Victor Yeimo a été inculpé d'infraction à l'article 106 (trahison) et à l'article 110 (trahison avec complot) du Code pénal indonésien. S'il est déclaré coupable, il risque la réclusion à perpétuité.

Les autorités indonésiennes ont utilisé des dispositions du Code pénal, essentiellement les articles 106 et 110, afin de poursuivre plusieurs militants pacifiques indépendantistes papous n'ayant fait qu'exercer pacifiquement leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

L'ACAT Luxembourg ne prend aucunement position sur le statut politique des provinces ou autres subdivisions de l'Indonésie, ni d'aucun autre pays, y compris en ce qui concerne les appels à l'indépendance. Cependant, l'organisation considère que le droit à la liberté d'expression, y compris le droit de plaider en faveur de l'autodétermination ou d'autres statuts politiques, quand il est exercé de manière pacifique, doit être respecté et protégé.

Sources : Amnesty International / Papuans behind bars

La lettre est adressée à

Président de la République d'Indonésie
Ir. H. E. Joko Widodo
State Secretariat
Jl. Veteran No. 17-18
Kota Jakarta Pusat, DKI Jakarta
Indonésie (10110)

Timbrez à **1.40 €**

N'oubliez pas : vos nom et prénom, votre adresse, la date, votre signature

Écrivez avant le **31 octobre 2021**

Et copie à l'ambassade :

M. Andri Hadi, Ambassadeur
Ambassade d'Indonésie
Boulevard de la Woluwe 38
Woluwe-Saint-Lambert
1200 Brussels
Belgique

Timbrez à **1.05 €**

Contexte

Dans son rapport 2020 sur l'Indonésie, Amnesty International indique que « les autorités [indonésiennes] ont cette année encore engagé des poursuites contre des personnes qui n'avaient fait que participer à des activités politiques pacifiques, en particulier dans les régions où des mouvements indépendantistes étaient implantés de longue date, comme en Papouasie et aux Moluques, en s'appuyant sur le Code pénal et sur les dispositions relatives à la rébellion (*makar*). À la fin de l'année, au moins 48 prisonnières et prisonniers d'opinion de Papouasie et 10 des Moluques se trouvaient toujours derrière les barreaux. Ces personnes étaient inculpées de rébellion, alors qu'elles n'avaient fait qu'organiser des manifestations pacifiques et n'avaient commis aucune infraction reconnue par le droit international.

En septembre 2019, sept Papous arrêtés à Djayapura pour avoir participé à des manifestations pacifiques contre le racisme, organisées en soutien à des étudiantes papous suivant leur cursus universitaire à Surabaya (Java-Ouest), ont finalement été libérés de la prison de Balikpapan (Kalimantan-Ouest), où ils avaient été transférés pour des raisons de sécurité. Le 17 juin, le tribunal de district de Balikpapan les a déclarés coupables et condamnés à des peines allant de 10 à 11 mois d'emprisonnement pour leur participation aux

manifestations contre le racisme. À l'issue de leur peine, dont a été retranché le temps qu'ils avaient déjà passé en détention, ils n'ont pas pu bénéficier de l'aide financière que les autorités accordent normalement en ces circonstances, le ministère public ayant affirmé qu'il n'avait pas de quoi prendre en charge leur retour en Papouasie.

Par ailleurs, à la rubrique *Violations des droits humains en Papouasie et Papouasie occidentale* : « Des groupes de défense des droits humains ont signalé des homicides illégaux et d'autres graves violations des droits humains perpétrés par les forces de sécurité, principalement dans le cadre d'un recours excessif à la force. Entre février 2018 et août 2020, 96 personnes ont été victimes d'homicides illégaux présumés dans 47 affaires imputables aux forces de l'ordre. Dans 15 de ces affaires, les auteurs présumés étaient des policiers et, dans 13 autres, des militaires ; la police et l'armée étaient soupçonnées d'être impliquées conjointement dans 12 affaires.

Les gouvernements successifs ont limité la possibilité pour les observateurs internationaux des droits humains de se rendre en Papouasie. Les allégations d'homicides illégaux aux mains des forces de sécurité en Papouasie faisaient rarement l'objet d'enquêtes. »

Traduction de la lettre

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude pour Victor Yeimo, un militant indépendantiste papou dont la vie est en danger. Arrêté le 9 mai 2021, il est incarcéré dans la prison de la brigade de police mobile (Mako Brimob) à Djayapura depuis plusieurs mois dans des conditions déplorables, qui ont entraîné son hospitalisation.

Il est alarmant que Victor Yeimo, tout au long de sa détention, ait été maintenu à l'isolement dans une cellule exiguë et mal ventilée, ce qui a aggravé ses problèmes de santé préexistants. Victor Yeimo présente des antécédents de troubles pulmonaires et stomacaux, a récemment souffert d'hémoptysie (expectoration de sang) et présente un risque accru de contracter le COVID-19, je suis donc préoccupée par la détérioration de son état de santé. Il a récemment été hospitalisé pour un bilan médical, mais le médecin s'est contenté de lui prescrire des médicaments dans l'attente des résultats de ses examens. Victor Yeimo n'a qu'un accès restreint à sa famille et à son avocat, et il est à craindre que sa santé ne continue à se dégrader, car il ne bénéficie pas des soins et des traitements qui lui sont nécessaires.

Victor Yeimo a été inculpé d'infraction au Code pénal, à savoir à l'article 106 sur la trahison et à l'article 110 sur la trahison avec complot, pour avoir participé à des manifestations pendant la période de tensions accrues que les provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale ont connues entre le 19 août et le 30 septembre 2019. Il est consternant que Victor Yeimo encoure de 20 ans de prison à la réclusion à perpétuité pour avoir manifesté pacifiquement contre la discrimination raciale en Indonésie.

En conséquence, je vous prie instamment :

- de libérer Victor Yeimo dans les meilleurs délais et d'abandonner toutes les charges à son encontre, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international, et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;
- de lui permettre, dans l'attente de sa remise en liberté, de bénéficier rapidement, régulièrement et sans restriction de soins médicaux, à sa demande et selon ses besoins ;
- de veiller à ce que Victor Yeimo soit protégé contre la torture et les autres formes de mauvais traitements et à ce qu'il puisse régulièrement communiquer avec ses proches et consulter l'avocat de son choix, conformément au droit à un procès équitable.

Plus d'informations sur le site www.acat.lu



- ◆ La veillée de soutien aux victimes de la torture le 26 juin en l'église Christ-Roi avait pour thème « Va avec cette force que tu as! » ◆
- ◆ Environ 30 personnes ont assisté à la conférence donnée par Noa Levy Baron le 4 juin sur le thème « Art, Human Rights & Resistance ». ◆
- ◆ A l'occasion du premier match de football dans le nouveau Stade de Luxembourg, l'ACAT Luxembourg a organisé une manifestation pour attirer l'attention aux violations des droits humains par l'Azerbaïdjan. ◆ Le département américain de la Justice a imposé en date du 1er juillet un moratoire sur les exécutions fédérales en dénonçant leur aspect « arbitraire » et leur « impact disproportionné sur les personnes de couleur » ◆

Interview de Catherine Nilles



Pourquoi as-tu décidé de t'engager en tant que volontaire à l'ACAT ?

Il y a quelques mois, Christina Fabian m'a demandé si j'avais envie de rejoindre l'ACAT. C'est en tant qu'élève au Fieldgen que j'ai entendu parler pour la première fois de l'ACAT et de ses actions. On se retrouvait une fois par mois pour discuter des droits humains et spécialement de la situation concrète de l'appel du mois. Ces cas m'ont touché et je

voulais m'engager pour les droits humains. Après mon séjour en Inde (2016-17), j'ai réalisé encore plus clairement que notre situation au Luxembourg est plutôt paisible et que je peux investir mon temps pour aider là où il y a des besoins.

Comment vois-tu tes tâches au sein de l'ACAT ? Comment vois-tu tes tâches avec Young ACAT et qu'est-ce qui t'es important ?

A vrai dire, je suis un peu nerveuse ;) J'ai fait connaissance du comité de l'ACAT et je me réjouis de pouvoir travailler avec une équipe aussi motivée et enthousiaste. Au début de l'année 2021, Young ACAT a été créée. Un de ses buts est d'expliquer les droits humains aux jeunes. Dans mes cours en anthropologie, on a beaucoup parlé des droits des peuples autochtones et de leurs violations. Je pense que beaucoup de jeunes se soucient des injustices sociales, tel qu'on le voit par exemple avec les manifestations contre le réchauffement climatique. J'espère donc aussi que l'un ou l'autre s'intéressera à Young ACAT et partagera avec nous ses idées et sa motivation pour défendre les droits humains.

Pour toi, en tant que chrétienne, que c'est ce que ça veut dire de t'engager pour les droits humains ?

J'ai grandi avec la foi chrétienne. Pourtant, cela ne veut pas dire que je n'ai pas eu de doutes sur les religions. Cependant, mes expériences et la joie éprouvée lors des JMJ en Pologne et au Panama m'ont aidé à grandir dans la foi. A l'école indienne aussi, les élèves pratiquaient différentes religions, et cela m'a ouvert les yeux sur le fait qu'au fond, chacun de nous cherche à satisfaire les mêmes besoins tels que la sécurité et la satisfaction. J'espère qu'au Luxembourg, où on parle de moins en moins de 'religion', les actions de l'ACAT et ses répercussions positives vont peut-être pouvoir changer le regard sur les religions et en même temps ajouter un peu plus de paix et de justice dans le monde.

A propos de moi

Je suis née en 1997 au Luxembourg. Faire de la danse et me promener dans la nature comptent parmi mes passions. Après mon baccalauréat que j'ai fait au Fieldgen, je suis allée en Inde (Varanasi) pour une durée de 7 mois pour y faire un service volontaire. En juin 2021, j'ai fini mon cycle universitaire à Aberdeen en anthropologie et psychologie. En avril 2021, j'ai été élue au comité de l'ACAT Luxembourg et ma tâche principale consiste à co-organiser les projets pour Young ACAT. A partir de novembre 2021, je travaillerai comme volontaire pour l'ACAT Luxembourg par le biais du SJN.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

5 avenue Marie-Thérèse • L-2132 Luxembourg

Tél. (352) 44 74 35 58 • fax (352) 44 74 35 59 • contact@acad.lu • www.acad.lu

CCPL IBAN LU77 1111 0211 9347 0000

Association reconnue d'utilité publique. Dons déductibles fiscalement. Merci de préciser "Don ACAT".

L'ACAT-Luxembourg est affiliée à la Fédération Internationale de l'ACAT (FIACAT) ayant statut consultatif auprès des Nations unies et du Conseil de l'Europe. Les ACAT informent, sensibilisent l'opinion publique. Elles appellent leurs quelque 30.000 adhérents dans 25 pays à l'action, à la réflexion et à la prière.